

Février 2022

Pour un système de santé plus proche plus efficient et plus durable

Propositions de l'Ordre National des Infirmiers





Édito

Deux ans après le déclenchement de la crise sanitaire, alors que notre pays a traversé six vagues successives ayant mobilisé des millions de soignants, **la santé est désormais la première préoccupation des Français.**

En remettant la santé au premier plan, la crise sanitaire a mis au jour les attentes renforcées des patients, des responsables politiques et des soignants à l'égard d'un système de santé autrefois considéré comme le meilleur au monde, et décrit aujourd'hui par de nombreux observateurs comme « à bout de souffle ».

La désertification médicale, la saturation des services d'urgence et les insuffisances des politiques de prévention limitent les chances des Français, alors que l'égalité devant l'accès aux soins est l'une des clés de notre pacte social. Simultanément, l'ensemble des acteurs aspirent à une gouvernance sanitaire plus décentralisée, et à plus de transparence dans la décision en santé.

Les tensions qui traversent aujourd'hui l'hôpital interrogent la priorisation des moyens, les objectifs poursuivis et les garanties d'autonomie conférées aux établissements. La nécessité de fidéliser des soignants exsangues après deux ans de crise sanitaire, et de développer l'attractivité de leurs métiers pose de manière aiguë la question de la montée en compétences des professionnels de santé et du renforcement des coopérations pour garantir la qualité et l'efficacité de l'offre de soins.

Engager les réformes nécessaires est d'autant plus urgent que les politiques publiques devront, demain, apporter des réponses aux nouveaux enjeux de santé publique que sont le changement climatique, le développement des maladies chroniques ou le vieillissement de la population.

Pour cela, elles pourront s'appuyer sur les innovations en santé, qui offrent de nouveaux outils aux soignants et aux patients, tout en veillant aux garanties de droit apportées pour les encadrer.

Notre conviction aujourd'hui est que **le statu quo n'est plus possible : il n'est plus une option.** C'est le sens de la consultation réalisée par l'Ordre national des infirmiers du 14 au 20 janvier 2022, pour recueillir les attentes de la première profession de santé par le nombre, 750.000 professionnels, dans la perspective des élections présidentielle et législative. 60.000 infirmiers y ont répondu et se sont montrés quasi unanimes :

- **99%** des infirmiers interrogés estiment que l'avenir de notre système de santé doit être un thème majeur de la campagne électorale.
- **98%** pensent que le prochain gouvernement devra engager rapidement des réformes pour adapter notre système de santé aux grands enjeux de demain.
- **89%** pensent qu'en France, les hommes et femmes politiques ne sont pas suffisamment conscients de l'urgence de réformer notre système de santé.

Nous devons écouter les infirmiers, qui jouent un rôle-clé dans le parcours de soins et, plus généralement, dans la vie des Français puisqu'ils accompagnent souvent plusieurs générations d'une même famille.

La profession infirmière est répartie sur tout le territoire national, et couvre tous les champs d'exercice, en libéral et en établissement, dans le secteur public et dans le secteur privé. Les infirmiers interviennent à toutes les étapes de la vie, de la petite enfance au grand âge, et dans des champs d'exercice très divers, qui traduisent la richesse de leurs compétences : à l'hôpital, dans les services de soins, en centres de rééducation, dans les établissements scolaires, dans les crèches, dans les centres de soins et dispensaires, en santé au travail, et même dans le milieu pénitentiaire.

La Cour des Comptes l'a rappelé récemment, **la profession infirmière est la dernière profession de santé à se déplacer au domicile des patients**, témoignant de la mission « *d'aller vers* » les plus fragiles et les plus isolés, dont on a beaucoup parlé depuis le début de la crise sanitaire. La profession infirmière a été au rendez-vous depuis deux ans ; l'Ordre National des Infirmiers a été à ses côtés, jouant pleinement son rôle de vigie de la profession. Il a œuvré activement pour que la profession infirmière soit à sa juste place dans le système de santé français, tant en termes de reconnaissance de son rôle et de ses missions, que de montée en compétences, chantier sur lequel la France est très en retard par rapport à ses partenaires européens. L'efficacité de notre système de santé repose sur le fonctionnement horizontal des équipes soignantes et sur la collaboration transversale ville-hôpital.

Elle doit s'appuyer aussi sur l'autonomisation des professions paramédicales, pour un parcours de soins plus moderne dans l'intérêt des patients. Mieux formés et reconnus grâce à un vrai continuum professionnel, les infirmiers concourent à apporter, aux côtés des médecins, une réponse sanitaire plus efficace. **Nous devons créer les conditions pour fidéliser et faire progresser les infirmiers**, qui sont aussi des acteurs majeurs de la prévention par la quotidienneté et la proximité des soins qu'ils dispensent ; par exemple leur conférer la responsabilité populationnelle destinée à améliorer la santé d'une population sur un territoire, qui s'inscrit dans le champ global du cadre d'évolution et de reconnaissance de la profession.

En deux ans, les lignes ont bougé : la profession infirmière et les Français dans leur ensemble attendent des réponses claires. Nos responsables politiques d'aujourd'hui, et ceux qui nous gouverneront demain, ne pourront pas faire l'économie de réformer si nous voulons, collectivement, construire un système de santé plus proche, plus efficace et plus durable.

Cette contribution présidentielle a vocation à pointer les réformes nécessaires pour notre système de santé en veillant toujours à mettre le patient au cœur des réformes engagées.

Elle aspire aussi à valoriser la ressource la plus riche et la plus motrice de notre système de santé : sa ressource humaine.

Patrick Chamboredon,
Président de l'Ordre National des Infirmiers

Notre méthode

Qui a contribué à cette proposition présidentielle ?

Cette contribution présidentielle est le fruit d'un travail de plusieurs mois, qui a conduit l'Ordre national des infirmiers à consulter l'ensemble des conseils départementaux et régionaux de l'Ordre, ainsi que les 750 000 infirmiers afin de recueillir leurs constats et pistes de solutions pour renforcer l'efficacité de notre système de santé.

Elles ont également été nourries par le [Livre blanc de la profession infirmière](#), la [contribution de l'Ordre au Ségur de la Santé](#), ainsi que par toutes les consultations infirmières réalisées régulièrement par l'Ordre depuis le premier confinement, pour se mettre à l'écoute de la profession.

Ces propositions s'appuient sur les nombreux échanges qu'a l'Ordre National des Infirmiers avec le spectre large des acteurs institutionnels avec lesquels il collabore : institutions, directions ministérielles, parlementaires, syndicats, experts, universitaires etc. Elles ont été complétées par les travaux du colloque organisé par l'Ordre National des Infirmiers et l'Institut Droit et Santé le 20 janvier 2022, sur le thème : « *Comment construire un système de santé plus proche, plus efficient et plus durable ?* ». [Voir le replay](#)

L'ensemble de ces propositions ont été votées à l'unanimité par le Conseil National de l'Ordre des Infirmiers le 21 janvier 2022.

À qui est-elle destinée ?

La profession infirmière met au cœur de ses pratiques, de ses réflexions et de toutes ses actions le soin apporté au **patient**. C'est ce qui guide la pratique quotidienne, quel que soit le mode d'exercice, en libéral ou en établissement, et le lieu d'exercice (crèche, EHPAD, service d'urgence...). Ces propositions visent d'abord et avant tout l'amélioration des soins apportés au patient. Elles relaient les attentes des associations de patients, avec lesquelles l'Ordre travaille en étroite collaboration.

Ces propositions visent également à sensibiliser les équipes de campagne présidentielle et législative, et plus largement les Français, aux grands enjeux du système de santé et aux propositions de l'Ordre national des infirmiers pour renforcer son efficacité.

Quelles suites pour ces propositions ?

L'Ordre national des infirmiers va aller à la rencontre des équipes de campagnes pour présenter ses propositions et solliciter de leur part un retour sur les constats et solutions qu'ils partagent, et ceux sur lesquels ils sont prêts à s'engager. L'Ordre restituera ces prises de position dans les prochains mois.

4 grands axes

1

Renforcer l'offre de soins
et remettre le patient au
cœur du système de santé

2

S'engager pour l'évolution et
le partage des compétences
des professionnels de santé

3

Adresser les nouveaux
enjeux de santé publique
en privilégiant la prévention

4

Saisir les opportunités
du numérique et de
l'innovation en santé



1

Renforcer l'offre de soins et remettre le patient au cœur du système de santé

7,4 millions de Français n'ont pas de médecin traitant selon l'Association des Maires de France. 6 millions de Français vivent à plus de 30 minutes d'un service d'urgence, selon l'Association des Maires ruraux de France. Alors que l'espérance de vie s'allonge, que les maladies chroniques se développent, et que les déserts médicaux se multiplient sans espoir de retour à la normale avant 2035, l'enjeu aujourd'hui est d'assurer un égal accès à l'offre de soins pour tous les Français. C'est la clé de notre pacte social, comme nous le rappellent régulièrement les élus de l'Association des petites villes de France (APVF), qui regroupent les villes de 2500 à 25000 habitants, soit 40% de la population française.

Autre enjeu majeur, celui des droits des patients, auquel l'actualité fait écho : le renforcement de la démocratie sanitaire est un gage de confiance dans notre système de santé. C'est aussi la condition pour remettre le patient au cœur du parcours de soins.

La parole aux infirmiers



97% jugent prioritaire d'améliorer l'accès aux soins pour tous les Français quel que soit leur territoire ou leur condition sociale ;

91% estiment prioritaire de réformer la gestion du parcours patient « à la Française » en favorisant l'accès direct aux infirmiers ;

85% jugent prioritaires de développer le premier recours infirmier ;

85% sont favorables à l'instauration de ratios infirmiers/patients dans chaque service en établissement ;

77% estiment prioritaire de généraliser l'évaluation des parcours de soins par les usagers.

Source : Consultation de l'Ordre national des infirmiers du 14 au 20 janvier 2022, à laquelle ont répondu 60.000 infirmiers.

Nos propositions

Garantir l'accès aux soins pour tous

- Développer le premier recours infirmier, d'autant qu'en France, il n'existe pas de désert infirmier : les infirmiers sont présents sur tout le territoire national. Valoriser le premier recours infirmier dans le conventionnement CNAM (prévu à l'art L162-12-2 du code de la sécurité sociale).

Encourager l'accompagnement des patients à domicile par des infirmiers référents, coordinateurs du parcours de soins

- Permettre à un patient d'être suivi directement par un infirmier référent, comme le recommande le programme « Santé 21 » de l'OMS, déjà mis en œuvre dans de nombreux pays européens.

Désengorger les urgences

- Réorganiser les urgences en favorisant le premier recours infirmier.

Améliorer la prise en charge en augmentant le temps consacré aux patients, intégrant notamment les soins relationnels

- Instituer des ratios infirmiers/patients spécifiques à chaque service à l'hôpital pour garantir la qualité et la sécurité des soins, en prévoyant un temps de soins relationnels de prévention et d'éducation thérapeutique en plus des soins techniques ;
- Engager une réforme de la tarification à l'activité (T2A) qui rende visible le temps effectif des soins prodigués au patient *, conformément aux recommandations de la Cour des Comptes ;
- Augmenter le nombre d'infirmiers actifs dans le système de soins.

* Le saviez-vous ?

Les Pays-Bas ont développé le « buurtzorg » (soins de quartier). Il s'agit d'un modèle innovant de soins infirmiers à domicile, actuellement expérimenté en France. Il consiste à mettre en place une forfaitisation au temps passé auprès des patients pour les soins infirmiers à domicile, associée à une évaluation régulière de la situation des patients.

L'objectif poursuivi est de promouvoir un système de prise en charge en équipe, focalisée sur les patients, leur autonomisation et leur qualité de vie, plutôt que de concentrer l'exercice infirmier sur la production d'actes techniques. Ce modèle pourrait être généralisé en France, dans l'intérêt des patients.

Développer l'exercice coordonné

- Encourager le développement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ;
- Promouvoir la pleine coopération des acteurs de santé grâce au partage de données numériques sécurisées et travailler sur la complémentarité des démarches de soins en présentiel et à distance.

Faciliter l'accès des patients aux infirmiers

- Accompagner la montée en puissance de la prise de rendez-vous en accès direct, grâce à l'outil numérique.

Développer une meilleure territorialisation des politiques de santé publique

- Adapter les politiques publiques et les moyens déployés en fonction des grands enjeux de santé publique de chaque territoire (selon le principe des « bassins de santé ») ;
- Mieux articuler les politiques nationales et les schémas régionaux de santé publique en intégrant notamment les représentants infirmiers dans les dispositifs de concertation régionaux.

Redonner une place centrale aux élus de la République dans le système de santé

- Permettre aux élus locaux (députés, sénateurs, maires, présidents de région...) de siéger dans les instances des Agences Régionales de Santé (ARS) et de toutes structures de gouvernance en santé.

Redéfinir la place et le rôle des Agences Régionales de Santé (ARS)

- Renforcer le niveau départemental et l'association des élus dans le fonctionnement administratif de la santé ;
- Intégrer notamment les représentants des infirmiers à la démocratie sanitaire locale.

Améliorer le fonctionnement des Agences Régionales de Santé (ARS) en matière de démocratie sanitaire

- Affecter un budget propre aux conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) afin qu'elles puissent investir de manière autonome dans les actions de leur choix ;
- Rendre obligatoires les avis de la CRSA sur les sujets structurants de politique régionale de santé ;
- Clarifier le rôle de l'ARS dans la gestion et la planification des politiques médico-sociales ;
- Améliorer la visibilité et la lisibilité des actions des ARS qui souffrent aujourd'hui d'une mauvaise image et accroître le dialogue avec les autres acteurs publics ;
- Investir le champ de la promotion de la santé largement sous-investi comparé à celui de l'offre de soins.

Renforcer la place des usagers dans le parcours de soins

- Permettre aux patients d'identifier les professionnels de santé qui interviennent dans leur parcours de soin en établissements, en organisant notamment une consultation infirmière au sein des parcours patients (par exemple en cancérologie, en préparation ambulatoire, pour la prise en charge d'une maladie chronique, dans le cadre d'un programme de "récupération améliorée après chirurgie" – RAAC) ;
- Favoriser l'écoute des attentes et des besoins des usagers de la santé pour les décisions qui les concernent, et associer l'ensemble des acteurs au fonctionnement global du système de santé ;
- Généraliser l'évaluation des parcours de soins par les usagers ;
- Accompagner les établissements de soins les moins performants et valoriser ceux qui obtiennent les meilleurs indicateurs-socles.

Accroître la participation des usagers à la gouvernance du système de santé

- Élargir la représentation des usagers au-delà des seules associations de patients et promouvoir la collaboration avec les « patients ressources » ;
- Organiser et mieux coordonner la représentation des usagers ;
- Mieux former les représentants des usagers du système de santé.

Humaniser l'accueil en établissement

- Associer les personnels hospitaliers et les patients à l'organisation des espaces de soins.

Faire du patient un véritable acteur de son parcours de soins

- Engager le patient dans le parcours de soins au-delà de la seule information ou du consentement, en favorisant notamment les missions d'éducation et d'accompagnement à la santé, réalisées par les infirmiers.

Favoriser la transparence de la décision en santé

- Publier sur leur site internet toute décision des agences régionales de santé ayant un impact juridique et financier sur l'offre de soins, les établissements de santé, les professionnels de santé et les patients.

2

S'engager pour l'évolution et le partage des compétences des professionnels de santé

Applaudis tous les soirs à 20 heures au début de la crise sanitaire, et **en première ligne depuis deux ans** dans la lutte anti-Covid mais aussi la prise en charge des pathologies chroniques, les infirmiers sont, selon la Cour des Comptes, les seuls professionnels de santé à avoir continué à « aller vers » leurs patients, enregistrant une hausse de leur activité pendant cette période.

Si la profession suscite de la fierté, **ses conditions d'exercice sont perçues comme très difficiles**. Les infirmiers se déclarent aujourd'hui épuisés physiquement et moralement ; une partie d'entre eux questionne son choix de carrière à moyen terme.

L'enjeu d'attractivité de la profession et de fidélisation des soignants doit donc être placé au cœur des priorités de nos gouvernants. Pour cela, il y a lieu de conférer aux infirmiers une plus grande autonomie dans la prise en charge des patients, notamment en élargissant leur « rôle propre ». La prévention et l'éducation thérapeutique, clés de voûte d'une société du soin, pourraient s'appuyer sur les infirmiers, pivots entre la ville et l'hôpital. Enfin, la nécessaire revalorisation de la formation infirmière et une meilleure représentation des infirmiers dans la gouvernance du système de santé participent de la reconnaissance que la profession appelle unanimement de ses vœux.

Le saviez-vous ?

Tout au long de la crise sanitaire, les infirmiers se sont fortement mobilisés pour garantir la continuité des soins pour tous : les infirmiers libéraux ont continué à se rendre au domicile de leurs patients malgré les confinements successifs. À l'hôpital, les infirmiers ont assuré la montée en charge en soins critiques, soins intensifs et réanimation. Ils ont aussi garanti la reprise d'activité après les nombreuses déprogrammations survenues lorsque tous les moyens hospitaliers étaient mobilisés sur la prise en charge des patients Covid. De nombreux infirmiers ont accepté une mobilité d'une région à l'autre pour renforcer les équipes en sous-effectif du fait d'un afflux de patients. Des infirmiers retraités se sont mis à la disposition de la réserve sanitaire, au même titre que les étudiants en formation qui ont rejoint les équipes soignantes.

La parole aux infirmiers



93% des infirmiers sont favorables au développement de l'autonomie infirmière dans l'accompagnement à domicile ;

85% des infirmiers appellent de leurs vœux un véritable parcours de carrière pour tous les infirmiers, quelle que soit leur pratique ou leur ancienneté ;

84% des infirmiers sont favorables à élargir le champ d'exercice des compétences infirmières au travers de la pratique avancée ou des transferts de compétences ;

84% souhaitent que l'on fasse davantage connaître les bonnes pratiques et la recherche infirmière.

Source : Consultation de l'Ordre national des infirmiers du 14 au 20 janvier 2022, à laquelle ont répondu 60.000 infirmiers.

Nos propositions

Élargir les compétences des infirmiers

- Accéder aux demandes exprimées par l'Ordre National des Infirmiers dans la contribution au [Ségur de la Santé](#) et la contribution à la refonte du décret infirmier pour le métier socle en matière notamment de prévention, de prescription, de consultation, de premiers recours etc. (en cohérence avec l'expérience de la crise sanitaire) ;
- Examiner dans les 100 jours suivant les élections législatives un projet de loi relatif à l'évolution de la profession infirmière ;

Renforcer le rôle des infirmiers pour couvrir les besoins de santé publique

- Renforcer la couverture vaccinale, en adoptant les dispositions réglementaires permettant aux infirmiers de prescrire et administrer les vaccins, suite à [l'avis](#) favorable de la Haute Autorité de Santé le 28 janvier 2022.

Conférer une véritable autonomie aux Infirmiers de Pratique Avancée

- Renforcer la pratique avancée pour conférer aux IPA une véritable autonomie notamment en matière de diagnostic et prévention, consultation et accès direct comme préconisé dans le [rapport](#) de l'IGAS daté de novembre 2021 ; mettre en œuvre l'expérimentation adoptée dans le cadre du PLFSS pour 2022.

Favoriser les coopérations des professionnels de santé dès l'étape de la formation initiale

- Intensifier les interventions d'infirmiers dans les cursus de médecine ;
- Mutualiser certains cours pour créer un socle commun médico-paramédical, afin de faciliter passerelles et réorientations.

Mettre en place une logique de progression pour la profession infirmière

- Garantir la reconnaissance universitaire de la profession en attribuant les moyens nécessaires à l'instauration d'une véritable filière LMD en soins infirmiers ;
- Offrir des perspectives de carrière aux infirmiers, quelles que soient leur pratique et leur ancienneté ;
- Reconnaître la profession d'infirmière en abandonnant l'expression "auxiliaire médicale" dans tous les textes législatifs et réglementaires.

Encourager l'innovation infirmière et renforcer sa visibilité

- Promouvoir les travaux issus de la recherche infirmière et assurer la diffusion des bonnes pratiques * ;
- Poursuivre et finaliser le processus d'universitarisation de la profession.

* Le saviez-vous ?

« L'evidence based nursing » est une pratique fondée sur les preuves (PFP) qui correspond à l'utilisation des meilleures données de la recherche scientifique dans la prise en charge personnalisée de chaque patient. Elle est utilisée en médecine principalement, on parle de « médecine basée sur les faits prouvés » ou « evidence based medicine ». D'une méthode pour enseigner la médecine, la PFP est devenue une méthode pour résoudre les problèmes médicaux qui se posent à un médecin dans sa pratique quotidienne. Une méthode qui pourrait être largement diffusée dans la pratique infirmière.



Adresser la question de l'attractivité des professions de santé et contribuer à changer les regards sur la profession infirmière

- Lancer des états généraux de l'attractivité des professions de santé de première ligne ;
- Travailler au développement d'une nouvelle image des infirmières et des infirmiers afin de favoriser l'expression et la reconnaissance de leur expertise et de leur rôle dans les médias (par une campagne de communication du ministère de la Santé).

Améliorer la représentation des infirmiers dans la gouvernance du système de santé

- Au niveau local : intégrer l'Ordre des infirmiers au sein de toutes instances territoriales en santé (Comités départementaux de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires, maisons départementales des personnes en situation de handicap, contrats locaux de santé, conférences régionales de la santé et de l'autonomie etc.) ;
- Créer une commission infirmière d'établissement au niveau de la gouvernance des groupements hospitaliers de territoire (GHT) ;
- Au niveau national : instituer une direction nationale des soins et des services infirmiers, à l'instar de ce qui existe dans de nombreux pays.

Garantir l'accès des infirmiers aux dispositifs permettant une certification professionnelle régulière afin de garantir la qualité et la sécurité des soins délivrés

- Assurer et faciliter le processus de formation tout au long de la vie des professionnels de santé.

Évolution des spécialités infirmières

- Les spécialités infirmières, dans la lignée de la future réingénierie du décret-socle infirmier, doivent voir leur cadre d'exercice remanié pour plus d'autonomie et garantir une exclusivité d'actes au regard des compétences exercées en plus du décret-socle ;
- Faciliter l'accès à l'activité de recherche universitaire pour les spécialités infirmières ;
- Poursuivre l'universitarisation des spécialités dans le cadre du LMD.

3

Adresser les nouveaux enjeux de santé publique en privilégiant la prévention

Notre approche des politiques de santé ne se résume pas à une seule approche par le soin. En effet, la prise en compte des enjeux globaux de santé publique et des interactions entre santé humaine, animale, et environnementale est la garantie du prolongement de la vie et de l'activité, de la préservation de l'autonomie et de la dignité des personnes. C'est ce que l'on appelle une approche « **One health** ». Elle s'inscrit dans une démarche d'ensemble à laquelle les professionnels de santé doivent concourir, depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'accompagnement des patients, et à laquelle **les infirmiers peuvent directement participer puisque ce sont des « acteurs du domicile »**, qui se déplacent chez les patients. En effet, ils jouent un rôle majeur dans la prévention et la détection parce qu'ils ont une vision d'ensemble du contexte et de l'environnement dans lesquels s'inscrit le parcours de soins.

L'enjeu environnemental ne se pose pas seulement sur le terrain de la prévention, ou dans la prise en soins de patients atteints, par exemple, de maladies chroniques liées à la pollution aux particules fines. L'enjeu environnemental doit irriguer l'ensemble des pratiques liées à l'exercice professionnel.

La parole aux infirmiers



95% des infirmiers estiment qu'il est prioritaire de privilégier une approche de santé globale du patient, en tenant compte de ses habitudes (alimentation, exercice physique...);

91% des infirmiers estiment qu'il est prioritaire de prévenir les nouveaux risques en santé ;

86% des infirmiers pensent qu'il faut former les soignants à ces nouveaux risques ;

83% des infirmiers pensent qu'il faut prendre en compte l'enjeu environnemental dans les pratiques directes, en libéral et à l'hôpital.

Source : Consultation de l'Ordre national des infirmiers du 14 au 20 janvier 2022, à laquelle ont répondu 60.000 infirmiers.

Nos propositions

Former l'ensemble des soignants aux nouveaux risques émergents (climatique, virologique, résistance aux antibiotiques, exposition aux polluants et allergènes, maladies chroniques, santé mentale, vieillissement de la population etc.)

- Renforcer la prévention pour favoriser l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé ;
- Inclure les nouveaux risques dans tous les parcours de formation des médecins et professionnels paramédicaux ;
- Développer la recherche universitaire sur ces nouveaux risques.

Le saviez-vous ?

En France, il existe des cellules de prise en charge des « Covid longs », pilotées par des infirmiers. Ces cellules constituent un observatoire et un appui à la coordination et à l'orientation des patients vers les professionnels de santé. Confier aux infirmiers la prise en charge des patients atteints de symptômes prolongés à la suite d'une infection au Covid-19 est une solution d'accompagnement efficace de patients de retour à leur domicile après une hospitalisation.

Prendre en compte l'enjeu environnemental dans les pratiques directes en libéral et à l'hôpital

- Former les professionnels de santé aux pratiques durables et favoriser les filières circulaires (exemple : association Les Petits Doudous, lancée par une infirmière).

Garantir la bonne information des familles sur les enjeux environnementaux

- Sensibiliser notamment les familles aux risques d'exposition des enfants aux pollutions et produits nocifs (perturbateurs endocriniens...).

Participer à l'engagement « Climate smart healthcare »

- Rejoindre l'engagement international des 50 signataires pour un « Climate smart healthcare » relative aux solutions pour réduire l'empreinte climatique du secteur de la santé.

Favoriser la recherche en santé

- Accorder davantage de moyens à la recherche publique en matière de santé, notamment sur les risques émergents en matière de santé publique.

Favoriser le bien-être au travail des infirmiers

- Lancer un programme national d'amélioration de la qualité de vie au travail pour les infirmiers, tenant compte du dernier rapport de la DREES sur la charge mentale pesant sur les infirmiers ;
- Développer les consultations de psychologues dédiées aux infirmiers ;
- Leur proposer régulièrement un bilan de santé.

4

Saisir les opportunités du numérique et de l'innovation en santé

Le développement des usages numériques, s'il doit s'accompagner de garanties juridiques, constitue d'abord et avant tout un progrès pour les usagers. C'est un gain inédit, qu'il s'agisse de libérer du temps pour les soins en accélérant les démarches administratives effectuées par les praticiens, d'apporter une aide au diagnostic évitant de nouveaux examens, de favoriser la recherche, de faciliter l'accès à l'information, ou d'améliorer la coordination en évitant les ruptures dans le parcours de soins.

Mais l'accès renforcé aux usages numériques suppose de prévoir, pour les professionnels, des temps de formation et mise à jour régulière des connaissances des usages et des procédures ; cela conduira aussi les professionnels de santé à accompagner les patients, notamment ceux qui sont les plus éloignés des usages numériques. Demain, les infirmiers qui soignent à domicile seront sans doute appelés à être des médiateurs numériques pour leurs patients, afin qu'ils bénéficient, par exemple, d'une surveillance à domicile. Si les jeunes générations peuvent être les acteurs de cette révolution du numérique en santé, la pratique infirmière demeure d'abord et avant tout un exercice clinique, qui repose sur le contact de proximité. L'enjeu est donc de trouver un juste équilibre entre préservation de ce lien privilégié avec le patient, et développement du potentiel offert par les outils innovants pour favoriser le gain de chances pour les patients.

La parole aux infirmiers

81% des infirmiers jugent prioritaire de mobiliser les données de santé pour renforcer la veille et la prévention de la population ;

68% estiment prioritaire de recourir davantage à l'outil numérique pour dégager du temps pour le patient ;

83% pensent qu'il faut intégrer le recours aux nouvelles technologies à la pratique infirmière et en garantir la formation ;

63% estiment qu'il faut que les infirmiers accompagnent les patients éloignés de l'outil numérique pour favoriser leur accès à la e-santé.

Source : Consultation de l'Ordre national des infirmiers du 14 au 20 janvier 2022, à laquelle ont répondu 60.000 infirmiers.

Nos propositions

Développer le recours au télésoin, à la téléexpertise et à la télésurveillance

- Intégrer la formation aux outils permettant la prise en soins et l'accompagnement des patients à distance, dans la formation initiale des infirmiers ;
- Favoriser l'équipement des infirmiers pour qu'ils utilisent le télésoin quand cet acte peut améliorer l'accès aux soins pour les patients (secteurs isolés...).

Mobiliser les données de santé pour renforcer la veille sanitaire et la prévention pour l'ensemble de la population

- Renforcer les dispositifs d'alerte et de suivi des patients atteints d'affections de longue durée, en particulier les plus distants des établissements de soins.

Alléger les procédures administratives, notamment à l'hôpital, pour garantir le temps passé devant le patient

- Utiliser l'outil numérique pour accélérer les procédures en établissements ;
- Déployer les formations correspondantes.

Favoriser le recours à des outils innovants, susceptibles de faciliter les pratiques

- Intégrer le recours aux nouvelles technologies (intelligence artificielle...) à la pratique infirmière et en garantir la formation.

Utiliser les potentialités de l'espace numérique en santé

- Favoriser la surveillance infirmière à distance au travers de l'espace numérique en santé.

Permettre l'accès des infirmiers à la matrice d'habilitation de Mon Espace Santé.



Propositions de l'Ordre National des Infirmiers

**Pour un système
de santé
plus proche
plus efficient
et plus durable**

Février 2022

**Conseil National
de l'Ordre des Infirmiers**
228 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris
www.ordre-infirmiers.fr

 **@OrdreInfirmiers**

 **@ordre.national.infirmiers**

 **Ordre National des Infirmiers**

